

Projet d'autonomisation des directions des écoles obligatoires

Mise en consultation des modifications partielles des bases légales

**Présentation à l'AJC
Boncourt, 21 avril 2021**

Plan de la présentation

1. Origine et historique du projet
2. Principes de gestion par enveloppe pédagogique
3. Calendrier en vue de la mise en œuvre
4. Principales modifications proposées
5. Questions et discussion

**Analyse du fonctionnement du Service de l'enseignement (SEN) de la
République et Canton du Jura**

Rapport de diagnostic et recommandations

PLR 
Les Libéraux-Radicaux Jura

Groupe parlementaire

Postulat n°: 375

Des enveloppes pour la gestion des classes des cercles scolaires

Parlement jurassien
Groupe VERTS et CS-POP

Postulat n° 395

Les termes utilisés pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

Commissions d'écoles : des droits à préciser.

Delémont, le 6 avril 2017

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 54 10
f +41 32 420 54 11
sen@jura.ch

Autonomisation accrue des directions d'école – phase-test dans le cercle scolaire du Creugenat

Note au Gouvernement par Monsieur le Ministre Martial Courtet, chef du Département de la formation, de la culture et des sports



Déploiement du projet pilote

- Années scolaires 2018-2019 et 2019-2020 : huit écoles primaires volontaires : Haute-Sorne, Delémont, Courroux, Val Terbi, Alle, Cornol, La Coeuvette, Fontenais
- Année scolaire 2020-2021 : 26 écoles primaires (sur 31) + écoles secondaires
- Année scolaire 2021-2022 : 30 écoles primaires (sur 31) + écoles secondaires



Objectifs de l'allocation des ressources par enveloppe pédagogique

1. Viser à l'autonomisation des directions des écoles
2. Viser à la simplification des travaux administratifs des écoles et du SEN dans le processus d'organisation de l'année scolaire prochaine pour les écoles primaires et pour les écoles secondaires
3. Viser à une allocation plus équitable des ressources aux écoles

Calendrier en vue de la mise en œuvre

Consultation	Mars – Mai 2021
Dépouillement de la consultation et rédaction du rapport	Mai – Juillet 2021
Décision du Gouvernement et message au Parlement	Août – Septembre 2021
Examen du projet par la commission des affaires extérieures et de la formation	Octobre – Décembre 2021
Approbation du Parlement (loi)	Février 2022 (1 ^{ère} lecture) Mars 2022 (2 ^e lecture)
Approbation du Gouvernement (ordonnance)	Avril 2022
Entrée en vigueur et généralisation de l'autonomisation des directions	Août 2022

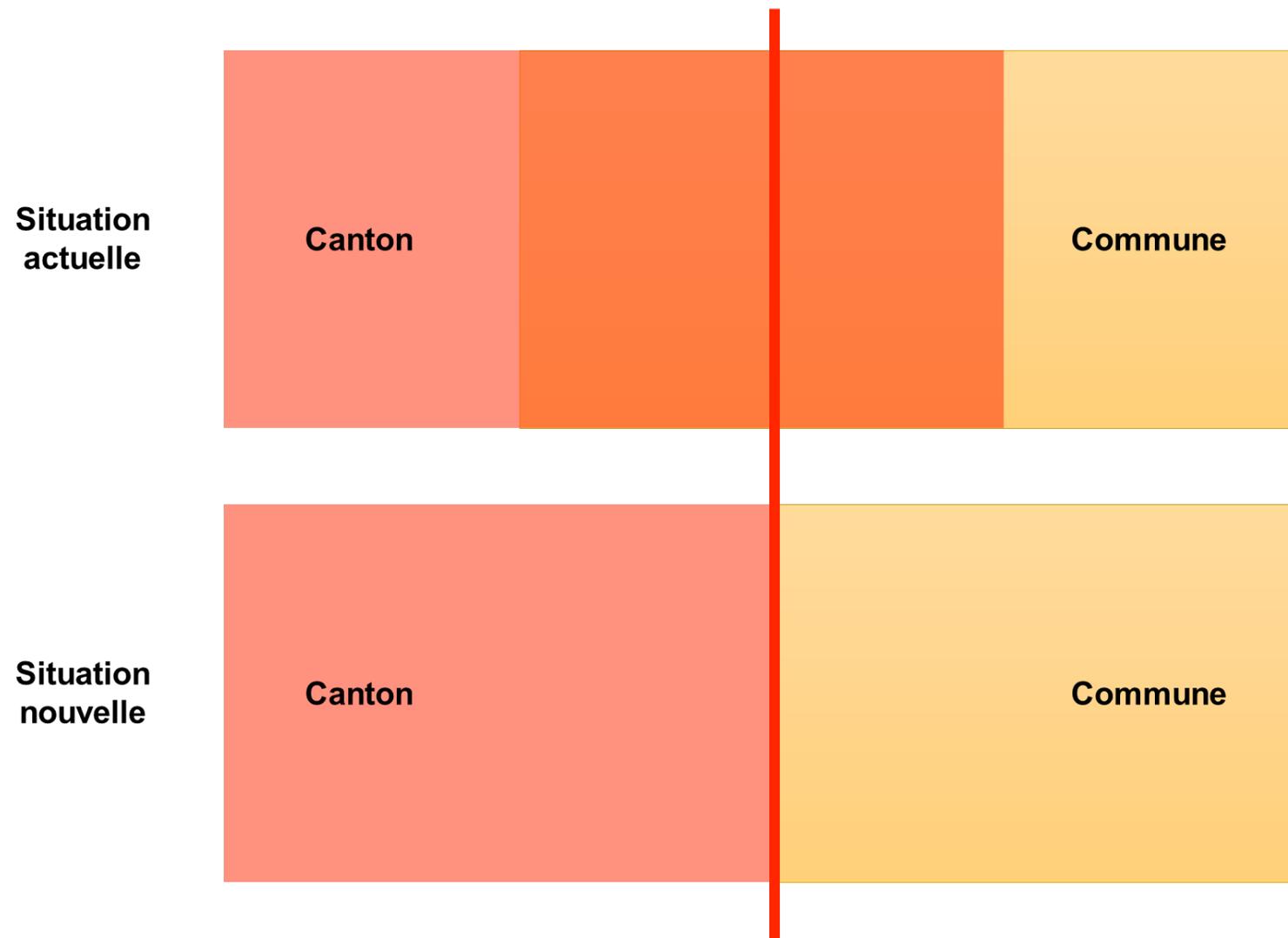
Enjeux principaux

- **Modification des rôles dans la gouvernance de l'école obligatoire**
- **Clarification des responsabilités entre le canton et les communes**

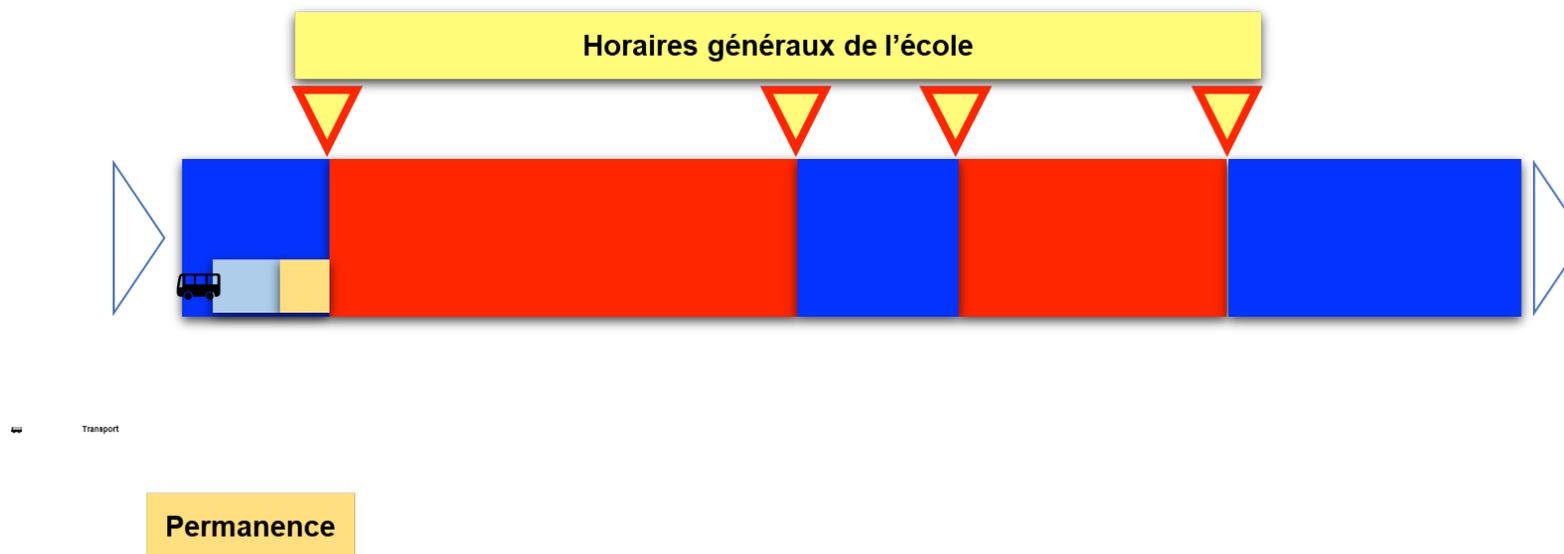
Le cadre légal **actuel** entraîne une centralisation des décisions au niveau du DFCS et du SEN

L'autonomisation des directions d'école nécessite de réexaminer les rôles de chacun et de les clarifier

Compétences du canton et des communes



Journée de l'enfant – de l'élève



Scolaire

Responsabilité cantonale



Parascolaire

Responsabilité communale

Responsabilités des commissions d'école

Objets	Commission d'école (situation actuelle)	Commission du cercle scolaire (situation future)
Engagement des enseignants et des directeurs	Propose	Propose
Liste des enfants devant entrer en scolarité et information des parents	Exécute	Exécute
Visites de classes	Exécute	-
Non-respect de l'obligation d'envoyer un enfant à l'école	Prononce les amendes après enquête	Dénonce au SEN
Planification des locaux scolaires	-	Préavise pour les autorités communales
Autorisation de la conduite d'une classe primaire par deux enseignants	Est consultée	-
Organisation des transports	Approuve	Exécute et décide
Organisation du parascolaire – coordination avec le scolaire	-	Exécute et décide

Responsabilités des commissions des cercles scolaires

Planification des bâtiments

Engagement des enseignants
et des directeurs

Devoirs surveillés

Transports scolaires

Chemin de l'école

Permanences

Parascolaire

Scolarisation des enfants

